

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 03 février 2026

Date de publication : 07 février 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 28
janvier 2026

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Laure LAURENT

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Christophe GODIGNON, Guillaume MAILLET, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Patrick FAURE, Delphine CHAPUIS, Camille EL-BATAL, Caroline VARGIOLU, Fabien BAGNON

Pouvoirs :

Patrick FAURE à Stéphane GONZALEZ, Delphine CHAPUIS à Laure LAURENT, Camille EL-BATAL à Jacky BÉJEAN, Caroline VARGIOLU à Ikrame TOURI, Fabien BAGNON à Nejma REDJEM,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

DEMANDE DE SUBVENTION À LA
RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-
ALPES DANS LE CADRE DU
PROJET D'AIRE DE JEUX
INCLUSIVE DU PARC DE
BEAUREGARD

Délibération : 02-2026-011

Transmis en préfecture le : 06/02/2026

RAPPORTEUR : Monsieur Bruno DANDOUY

L'aire de jeux du parc de Beauregard, classée en secteur Architecte des bâtiments de France (ABF), est l'une des plus appréciée et utilisée par les familles saint-genoises. Pour autant, son état a rendu nécessaire sa fermeture et l'étude de sa rénovation.

Dans ce contexte, une consultation a été lancée en vue de conclure au 1^{er} trimestre 2026 un nouvel accord cadre permettant la construction et la rénovation des aires de jeux de la commune. Les travaux de rénovation de l'aire de jeux du parc de Beauregard pourront ainsi être lancés dans la foulée.

Le projet envisagé pour cette aire de jeux intègre de nouveaux jeux inclusifs. En effet, la commune de Saint-Genis-Laval porte une attention marquée en faveur de l'inclusion pour permettre à toute personne de trouver sa place dans la société, quels que soient son handicap ou ses particularités. Pour cela, la commune anime un réseau et accompagne les services et acteurs du territoire par le biais d'un chargé de coopération inclusion. De plus, l'inclusion est un axe de travail prioritaire et transversal, inscrit notamment dans les objectifs des politiques publiques sociales et familiales portées par la commune. Il apparaît nécessaire que la rénovation de l'aire de jeux s'inscrive dans ces objectifs.

Le projet a été évalué à 70 000 € HT dans le budget primitif 2026.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes propose un fonds « Aménager ou équiper une aire de jeux inclusive ». Cette aide vise les dépenses d'investissement dans le but d'accompagner la mise en œuvre de projets visant à offrir aux enfants en situation de handicap, et notamment un handicap moteur, une aire de jeux inclusive.

L'aide est plafonnée à 50 % du montant des travaux pour un montant maximum d'aide de 15 000 €. Dans cette perspective, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser madame la Maire, au nom de la commune, à déposer un dossier de demande de financement.

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Madame la Maire à solliciter des financements auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le projet de rénovation de l'aire de jeux du parc de Beauregard intégrant des jeux inclusifs.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Bruno DANDOUY**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La secrétaire de séance,

Laure LAURENT

La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOUY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Guillaume MAILLET, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.